

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 9 novembre 2023

Demande de renouvellement du label Grand Site de France
« Iles Sanguinaires Pointe de la Parata » (Corse)
pour la période 2023 - 2031

Rapport IGEDD n° 015093-01
établi par

Thierry Boisseaux
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Novembre 2023



1. Localisation du Grand Site de France Iles Sanguinaires Pointe de la Parata, situé entièrement sur le territoire de la commune d'Ajaccio
Google Earth, dossier de candidature, ThB

Votre commission doit se prononcer sur la demande de premier renouvellement du label Grand Site de France « *Iles Sanguinaires Pointe de la Parata* » (voir carte d'identité en annexe 1) déposée par le syndicat mixte *ad hoc* créé en 2016 par la ville d'Ajaccio et le département de la Corse du sud, désormais remplacé par la collectivité de Corse (CdC), tous deux rejoints en 2018 par la communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA).

Cette demande porte sur un territoire très restreint (c'est l'un des plus petits « Grands Sites de France ») et inchangé par rapport à la période qui vient de s'écouler, de 72,5 ha dont 61 sont classés au titre de la loi de 1930 et 11 inscrits. Le premier label avait été attribué le 17 mars 2017 après une phase d'Opération Grand Site (OGS) débutée en 2001.

Il s'agissait alors en toute priorité de répondre à la question d'une fréquentation touristique et de proximité envahissante, destructrice des milieux, inesthétique dans ses aménagements des années 1960 et 1970, aux portes de la ville d'Ajaccio. Les progrès accomplis (limitation des accès motorisés, maison du Grand Site, parking, etc.) pendant une quinzaine d'années, une dizaine si l'on met entre parenthèses la période de forte dissension entre la ville et le département au début du XXI^e siècle, avait conduit votre commission à donner un avis favorable à l'attribution du label.

Elle l'a fait en appelant cependant le syndicat mixte à réfléchir à une extension du territoire du Grand Site de France, ainsi qu'à la définition d'une vision paysagère de ce territoire qui doit servir de véritable colonne vertébrale au projet afférent. Ce dernier ne peut en effet se limiter, même si elle est importante, à la gestion de flux humains (près de 400 000 visiteurs) et de stationnements.

Le Grand Site se situe à l'extrémité ouest du golfe d'Ajaccio (illustration 1), à quelques kilomètres ou encablures du cœur de la ville, non loin d'une zone urbaine dont l'expansion ne semble pas se tarir. Il se présente comme une tête de proue sur le Méditerranée, d'une beauté somptueuse. Le territoire concerné, dont les premières protections au titre des sites remontent à 1936 (inscription de l'archipel des îles Sanguinaires), puis 1951 (inscription de la partie nord du golfe), est classé en 1974 (îles Sanguinaires et partie du DPM), puis en 1995 (pointe de la Parata).

Il possède la particularité d'être entièrement public, la ville d'Ajaccio et la collectivité de Corse étant propriétaires des terrains, l'Etat du domaine public maritime DPM, à l'exception sur la Parata d'une petite - mais stratégique pour ses propriétaires - parcelle privée siège de leur restaurant. Une autre activité économique privée est installée à l'intérieur du périmètre du Grand Site, la « *Ferme marine des Sanguinaires* » sur un terrain de la ville d'Ajaccio (illustration 2).

Cet ensemble, qui est fréquenté par l'Homme à divers titres depuis des siècles (tour de défense, sémaphore, phare, lazaret, tourisme aujourd'hui), est riche désormais d'une naturalité précieuse (la totalité du Grand Site est couverte par des ZNIEF et sites Natura 2000) qui en renforce l'intérêt scientifique mais aussi l'attractivité pour ses multiples visiteurs, qu'il s'agisse de touristes pressés, déposés de leurs autobus (ou bateaux) par des tour-opérateurs pour un temps court, très court souvent, qu'il s'agisse de sportifs, de promeneurs du dimanche venus souvent d'Ajaccio en famille, ou de personnes à la recherche de calme, prenant le temps de contempler et laissant leurs émotions les étreindre devant tant de beauté.

Si votre rapporteur a ressenti lui-même cette émotion, il n'oublie pas que son analyse quant à la demande de renouvellement du label doit s'attacher à vérifier (outre le fait que le territoire concerné est remarquable par ses grandes qualités paysagères, naturelles et culturelles et qu'une partie significative est classée au titre de la loi de 1930, deux conditions ici réunies) :

- que le gestionnaire « *préserve les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles du site, assure son entretien et sa gestion au quotidien, permet un accueil du public dans le respect des qualités patrimoniales du site, intègre le développement économique local dans le projet du site, veille à ce que la fréquentation touristique reste compatible avec le caractère patrimonial du site et les conditions de vie des habitants* » et « *travaille de façon concertée avec les partenaires du site et de son projet* » (article 1 du règlement d'usage du label) ;
- que l'organisme attributaire du label, fonctionne de manière partenariale et pérenne au moyen d'un budget identifié et adapté aux enjeux, et coordonne la mise en œuvre du projet du Grand Site (préservation, gestion et mise en valeur répondant aux principes du développement durable) en associant les diverses parties prenantes.



2. Zoom sur les limites des site classé (rouge), inscrit (bleu) et Grand Site de France (orange)
Géoportail, Atlas des patrimoines, ThB

1. Un projet désormais beaucoup mieux campé sur l'analyse approfondie et professionnelle de la qualité paysagère exceptionnelle des lieux

Une caractérisation patrimoniale et paysagère qui s'affine

Le programme d'action précédent souffrait, l'inspecteur général Jean-Marc Boyer, et votre commission l'avaient pointé, d'une réelle faiblesse sur cette question pourtant clef pour un Grand Site de France.

De réels progrès ont été accomplis en la matière grâce à un effort de formation de l'équipe du Grand Site sur le sujet, à commencer par celle de son directeur, et à l'appui du paysagiste concepteur, Alain Freytet, en lien étroit avec le réseau des Grands Sites de France. Ce dernier apporte là une valeur ajoutée déterminante pour l'ensemble des territoires engagés dans la démarche OGS ou GSF¹.

C'est ainsi qu'un schéma d'intention paysagère puis d'aménagement paysager a été établi (avec l'appui financier du conservatoire du littoral), révélant les valeurs patrimoniale, paysagère et environnementale du territoire, puis validé en octobre 2021. Il a commencé à être exécuté en 2022 sous la maîtrise d'œuvre du paysagiste François Garnier.

Le Grand Site a ainsi défini la ligne directrice qui doit désormais guider ses actions. « *La naturalité exceptionnelle du site devient le point de référence majeure auquel ne peuvent se soustraire les actions conduites par le gestionnaire* ». Un grand pas de franchi et une perspective plus mobilisatrice en interne et plus "lisible" à l'extérieur.

Sa mise en application ne fait que commencer. Elle devrait conduire à une amélioration qualitative majeure qui fait encore défaut à toute sa zone d'accueil, en cohérence avec la mise en exergue de la beauté sauvage de ce site qui s'affirme au fur et à mesure que l'on suit la ligne de crête en direction du large. Imbrication terre mer, naturalité et isolement caractérisent l'esprit des lieux de ce patrimoine à la fois naturel et culturel.



3. Les îles Sanguinaires vue de la Parata, Photo ThB, juillet 2023

¹ - Voir rapport IGEDD « Les Grands Sites de France, la force fédératrice du paysage au cœur de l'action des territoires », Brigitte Baccaini, Thierry Boisseaux, Jean-Luc Cabrit - Octobre 2022.

Un programme d'actions qui en découle en partie, conjointement avec la nécessité de gérer la fréquentation importante de ce territoire attractif mais fragile

En dehors des enjeux de gouvernance et d'extension possible du périmètre du Grand Site sur lesquelles nous reviendrons, cette dernière éventualité étant également liée au travail de fond effectué sur le paysage, 23 actions pour la période qui s'ouvre s'articulent autour de cinq orientations stratégiques (voir Annexe 3). Il s'agit ainsi de :

- **répondre aux enjeux paysagers du Grand Site** tels qu'ils ont été abordés dans le schéma d'intentions paysagères (aménagement paysager et routier de l'entrée terrestre du Grand Site, requalification de l'espace occupé par la ferme aquacole, analyse annuelle des données de l'observatoire photographique mis en place précédemment, élaboration d'une charte architecturale et paysagère concernant les activités économiques) ;
- **poursuivre la protection écologique du site** (éradication des espèces végétales envahissantes, éradication du rat noir sur l'île de Mezu Mare, approfondissement du suivi ornithologique, mise en place d'un observatoire botanique, appui à la mise en place des actions du document d'objectif Natura 2000) ;
- **mettre en valeur le patrimoine bâti** (restauration de la Tour de la Parata, visite virtuelle du GS dans la maison du GS, établir un diagnostic du sémaphore et du lazaret de Mezu Mare, accélération de la réflexion sur le devenir du sémaphore et du phare) ;
- **maîtriser les flux de fréquentation** (développement de la connaissance des visiteurs et de leurs flux, poursuite de l'expérimentation d'une navette maritime entre la Parata et Mezu Mare, améliorer la signalétique pour un meilleur accueil) ;
- et enfin **améliorer la qualité d'accueil des publics** (interprétation et outils correspondants, actions éducatives des scolaires comme du grand public, faire du Grand Site un lieu fédérateur et mobilisateur du grand territoire, promouvoir le GS et partager l'esprit des lieux, repenser la maison du site).

L'avenir de la ferme aquacole en conflit avec la municipalité d'Ajaccio et le syndicat mixte

Cette ferme² élève des poissons dans des cages en mer depuis de nombreuses années, production de grande qualité gustative si l'on en juge par les tables prestigieuses qu'elle approvisionne³. La plupart de ces cages ne sont situées ni dans le périmètre du Grand Site, ni en vis-à-vis direct de celui-ci et ne portent donc pas atteinte à sa naturalité ou à son caractère "sauvage" évoqués précédemment.

Il est également important de rappeler qu'il n'existe aucune incompatibilité *a priori* entre une activité économique et sa présence dans un site classé, d'autant plus si celle-ci préexiste au classement. Il en est *a fortiori* de même dans la partie non classée (la présente ferme se situe dans la partie inscrite) d'un Grand Site de France, dispositif qui le plus souvent cherche au contraire à favoriser le développement économique local, comme cela est rappelé à l'article 1 du règlement du label.

Un comité technique spécifique du Grand Site (Cotech Ferme aquacole) s'est d'ailleurs réuni à cinq reprises depuis 2018 pour faciliter la bonne intégration de cette entité économique dans le Grand Site, signe de l'absence d'incompatibilité de principe de cette activité avec la présence du Grand Site.

Les racines du conflit - récent - ne sont donc pas à rechercher de ce côté-là. Votre rapporteur a pu se rendre compte en revanche qu'elles ont à voir principalement avec ce que l'on pourrait qualifier de "conflit de voisinage" autour des infrastructures à terre de la ferme, sur un terrain propriété de ville d'Ajaccio. Celles-ci (bâtiments, accostage des barges de pêche, stationnement des camions semi-remorque qui emportent la production piscicole) sont en effet situées dans le Grand Site, quasiment en vis-à-vis de la maison, lieu d'accueil privilégié des visiteurs et de convergence de leurs véhicules (bus, voitures, vélos, piétons) ou de départ en mer *via* un ponton "partagé".

2 - Dont je me suis entretenu en détail avec les propriétaires le mardi 18 juillet en préfecture, en présence de la DREAL.

3 - Votre rapporteur n'est en revanche pas en mesure d'apprécier la qualité environnementale de cet élevage.



4. En haut haut, localisation des activités de la ferme aquacole (Géoportail de l'IGN) et photo ThB, juillet 2023. En bas, photo ThB prise lors de la rencontre annuelle des GSF en octobre 2022



De multiples nuisances (esthétiques, olfactives, sonores) et mises en danger (des visiteurs) par croisement des flux notamment, résultent de cette proximité, ce d'autant que l'exiguïté des lieux entre route des Sanguinaires et mer limite sérieusement les possibilités de réaménagement des installations de la ferme et de son accès par des véhicules de cette importance. Enfin la bonne volonté n'a manifestement pas été toujours de mise, c'est le moins que l'on puisse dire, pour tenter d'améliorer une situation complexe.

Jean-Marc Boyer avait déjà pointé la nécessité de déplacer les activités à terre de la ferme dans son rapport devant votre commission en 2017. Je m'inscris pleinement en cohérence avec ses

propos à ce sujet. Plus récemment, Alain Freydet⁴ a de son côté insisté sur le défaut d'intégration paysagère du projet de réaménagement déposé par les propriétaires de la ferme mi-2022, en l'absence totale d'un dialogue préalable qui aurait peut-être pu permettre de l'améliorer dans l'environnement complexe qui est le sien.

La ville d'Ajaccio a pris sa décision : celle du non renouvellement de la concession, contestée en justice par les propriétaires de la ferme. Votre rapporteur n'a dès lors pas de raison d'apporter de commentaire supplémentaire.

2. Une gouvernance solide, ramassée tout en cultivant de nombreux partenariats, qui atteint nombre de ses objectifs, mais encore prudente sur l'extension du Grand Site

Une gouvernance efficace qui présente un bilan encourageant

La faible surface de ce Grand Site, sa situation sur le territoire d'une seule commune, sa propriété foncière entièrement publique à l'exception du restaurant sur la Parata et l'absence d'activité économique installée sur le site en simplifient indubitablement la gestion.

Y concevoir un véritable "projet de territoire", partenarial et ouvert, est peut-être moins aisé et la tentation de l'entre soi plus grande, sauf à développer une politique partenariale ambitieuse et/ou à changer d'échelle. Le Grand Site de France « Iles Sanguinaires La Parata », conscient de cet état de fait, "navigue" entre ces eaux avec jusqu'ici de bons résultats et une dynamique intéressante.

La gouvernance est aujourd'hui resserrée autour de la ville d'Ajaccio, de la communauté d'agglomération du pays ajaccien et de la collectivité de Corse. Une composition tripartite équilibrée (quatre représentants par entité) du syndicat mixte facilite la mise en cohérence et la complémentarité de leurs politiques respectives, sur ce territoire emblématique pour chacune d'entre elles et, au-delà, pour leurs citoyens respectifs. Ainsi depuis cinq ans, toutes les décisions du conseil syndical ont été prises à l'unanimité.

Des instances partenariales, comme il en existe classiquement dans la plupart des Grands Sites se réunissent régulièrement, qu'il s'agisse du comité de suivi stratégique et opérationnel de la labellisation qui se réunit annuellement. Créé en 2016, il a été élargi en 2020 à la plupart des acteurs du territoire et se complète d'un ensemble de comités techniques thématiques pour approfondir les sujets.

Votre rapporteur a pu en rencontrer un grand nombre et a été frappé, lors de ses échanges avec eux, de la communauté de vision et d'engagement par rapport au devenir de ce lieu emblématique et à sa nécessaire protection et mise en valeur auxquelles ils sont attachés.

Enfin, les résultats atteints jusqu'ici permettent au syndicat mixte d'atteindre un bon niveau de réalisation de ses objectifs (voir annexe 2).

Un syndicat mixte qui bénéficie de la confiance de ses fondateurs et d'une équipe dotée de moyens humains et financiers de bon niveau

L'autre point très positif sur la gouvernance du Grand Site réside dans les moyens alloués au syndicat mixte (doté de compétences larges), chacune des trois entités qui le composent contribuant statutairement et forfaitairement à hauteur de 200 000 € annuels (montant révisable tous les trois ans), soit 600 000 € au total.

Le budget d'investissement, variable d'une année à l'autre en fonction des projets s'est élevé en moyenne depuis 2017 (en réalisation) à environ 70 000 euros annuels.

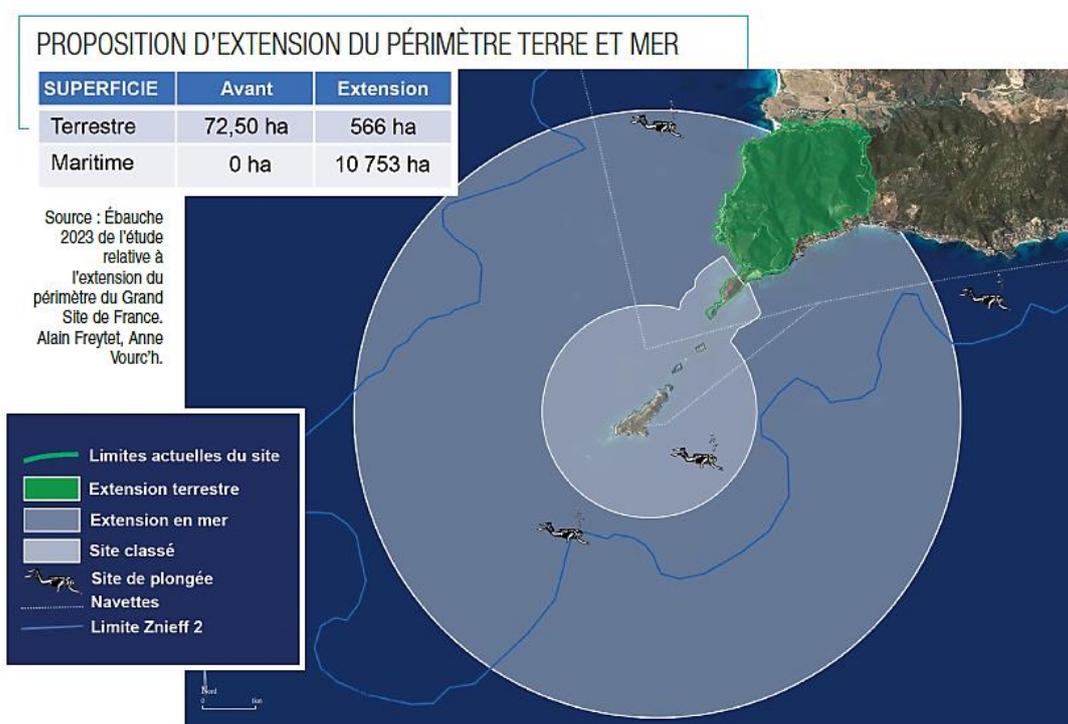
4 - Missionné par le GSF.

Cette stabilité, qui plus est à un bon niveau, constitue un atout pour la Grand Site et favorise la solidité de l'équipe technique du syndicat mixte constituée de neuf employés permanents (voir carte d'identité en annexe 1).

Une extension de périmètre dont on peut regretter qu'elle ne soit pas dessinée plus rapidement

Votre commission avait souhaité en 2017 qu'une réflexion soit menée en ce sens. Paul Delduc, alors directeur de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)⁵ avait dès lors recommandé au syndicat mixte d'« *engager une réflexion en vue de l'extension du périmètre du Grand Site de France, tant sur le plan terrestre que maritime, dans l'objectif d'améliorer la gestion des pratiques, des flux et de l'accessibilité au site* » en précisant que si « *l'extension du site à terre présenterait un véritable enjeu environnemental, toutefois la partie marine qui subit de plus en plus la pression des activités humaines, nous semble devoir être traitée* ».

Force est de constater que le Grand Site a peu progressé sur ce point pendant la période qui vient de s'achever. Une « *mission d'accompagnement en vue de l'extension du périmètre du Grand Site de France Iles Sanguinaires Pointe de la Parata* » a cependant été confiée à Anne Vourc'h, ancienne directrice du réseau des Grands Sites de France (RGSF)⁶ et Alain Freydet qui ont rendu leur propositions en décembre 2022.



5. Proposition d'extension du périmètre telle qu'elle ressort de l'étude confiée par le syndicat mixte à Anne Vourc'h et Alain Freydet - Avenant au dossier de candidature proposé à la suite de l'augmentation de la période de validité du label de six à huit ans

La sixième et dernière orientation stratégique du programme d'action présenté à l'appui de la demande de renouvellement du label consiste ainsi à **élargir le périmètre, le rayonnement, le champ d'action et de compétences du Grand Site**. A ce titre, il est prévu de « *finaliser l'étude d'opportunité du Grand Site, de faire vivre la réflexion sur le schéma d'intentions paysagères afin de le faire évoluer à long terme, d'établir un programme d'actions pour le futur périmètre terrestre et un autre pour le futur périmètre marin et d'initier ces actions, d'adapter les moyens financiers et humains du Grand Site au changement d'échelle et enfin de faire rayonner le Grand Site en développant des partenariats en échanges d'expériences* ».

5 - Aujourd'hui chef de service de l'IGEDD.

6 - Aujourd'hui consultante.

La formulation même de cette orientation stratégique et les échanges que j'ai pu avoir sur place montrent que si l'objectif général d'extension existe, il reste une perspective éloignée et encore peu claire dans sa nécessité. La prolongation désormais de deux années de la durée d'attribution du label décidée au niveau national (8 années au lieu de 6 jusqu'ici) devrait permettre d'atteindre cet objectif en 2031 avant le prochain renouvellement.

En conclusion, vous l'aurez compris, votre rapporteur porte un regard globalement positif sur le Grand Site de France Iles Sanguinaires Pointe de la Parata, tout en regrettant que le changement d'échelle pour passer d'un « petit » Grand Site à un projet de territoire (élargi) plus ambitieux et plus complet, comme il sied mieux à un Grand Site de France, n'ait pas été présenté à votre commission dès le présent renouvellement.

Il tient à saluer le travail accompli dans les conditions difficiles qui ont marqué la période écoulée (du fait de la pandémie COVID), la prise en compte résolue désormais de l'amélioration de la qualité paysagère des lieux comme l'alpha et l'oméga de la montée en puissance du Grand Site de France, la solidité de la gouvernance mise en place et la détermination politique et technique autour du projet. Il tient à souligner également les bonnes relations de travail avec la DREAL, son inspectrice des sites pour la Corse du sud et plus largement son service en charge du paysage.

Toutes choses qui le conduisent à proposer à votre commission de donner un avis favorable au renouvellement du label.

Il salue également la qualité et le caractère agréable à lire et didactique du dossier de candidature.

Enfin, il rappelle, comme ses prédécesseurs qu'un ensemble de constructions illégales jouxte le Grand Site mais font partie du projet d'extension à terre du périmètre. Il sera indispensable que cette situation soit clarifiée d'ici là.

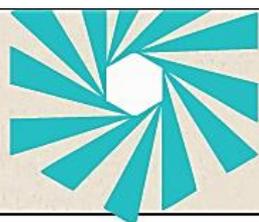


Thierry Boisseaux



ANNEXE 1

Carte d'identité du Grand Site de France Îles Sanguinaires Pointe de la Parata (extrait du dossier de candidature)



CARTE d'identité

Données administratives

Nom : Grand site de France Îles Sanguinaires - Pointe de A Parata
Région : Corse
Communauté de communes :
85 000 habitants.
Communauté d'agglomération du pays ajaccien (Capa).
Commune du site :
Ajaccio 70 000 habitants.

Propriété foncière

Ville d'Ajaccio: parcelles de A Parata
Collectivité de Corse: Îles sanguinaires

Situation et géographie

Superficie du Grand site : 72,5 hectares.
Coordonnées géographiques :
Longitude : 8° 36' - 8° 36'est
Latitude : 41°52'30" - 41° 53' 30" nord
Profil altimétrique : du niveau de la mer à 80 mètres d'altitude
Linéaire côtier : 6 kilomètres
Infrastructures proches :
Ajaccio 15 km: Aéroport - Port
Climat : Tempéré chaud
Températures moyennes : 14° (janvier) - 29° (août). Mer de 11° à 27°

Accès

- Voie terrestre : RT111 Route des Sanguinaires. Ligne de cars régulière depuis Ajaccio. Petit train.
 - Voie maritime : Possibilité d'accostage sur Mezu Mare.
- En saison : liaison depuis le port de commerce d'Ajaccio vers les îles.

Chiffres clés

400 000 visiteurs par an
60 hectares en site classé
11 hectares en site inscrit
70 hectares en Natura 2000

Équipe

9 permanents : 1 directeur, 1 assistant de direction, 1 chargé de communication, 2 personnels techniques, 4 personnels d'accueil.
Plus, pendant l'été, 1 ou 2 saisonniers en renfort d'accueil.

Documents de gestion

Convention cadre (programmation d'actions du label)
Docob Natura 2000

Gestion du site

Syndicat mixte

Équipement

Maison de site
Aire de stationnement : 186 véhicules légers et 10 autocars

Ressources

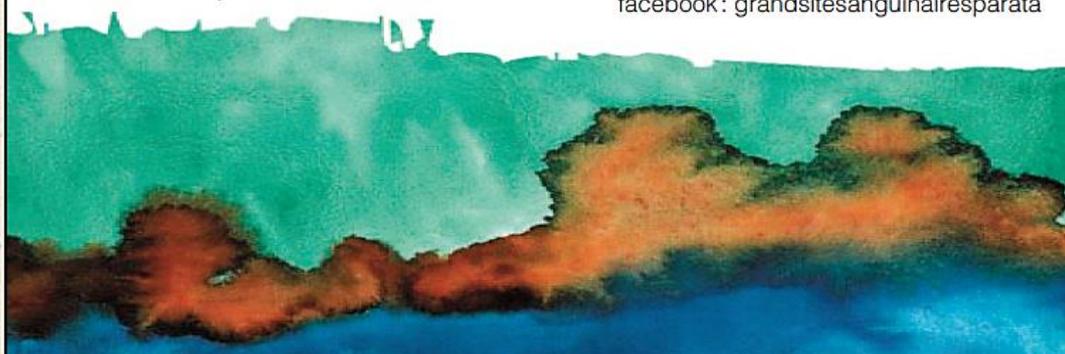
Participation : Syndicat mixte, ville d'Ajaccio, la CdC, Capa, taxe Barnier

Vocation économique

Un des pôles majeurs d'attraction touristique de Corse.

Site internet et réseau sociaux

www.grandsitesanguinaires-parata.com
facebook : grandsitesanguinairesparata



Bilan évaluatif du programme 2017-2023

Le syndicat vers un niveau de maturation

Dans son rapport en date de 2016, M. l'Inspecteur général de l'environnement et du développement durable proposait une grille d'analyse permettant d'évaluer le travail accompli. Elle se décline en sept points, nous reprendrons cette trame :

La connaissance du site

- **Études et recherches.** Différentes études, recherches historiques ou littéraires ont continué à être conduites. Des inventaires faune-flore (qui s'inscrivent dans le cadre de Natura 2000 ou d'une Znieff) permettent également d'avoir aujourd'hui une connaissance approfondie du site.
- **Plan paysager.** Jugé insatisfaisant parce que ne prenant pas suffisamment en compte la globalité du site et l'esprit des lieux, le plan paysager réalisé pendant l'OGS a été revu. Un schéma d'orientation paysagère – conduit par Alain Freytet, paysagiste spécialiste des espaces naturels – est aujourd'hui entré dans sa phase de mise en œuvre.
- **Patrimoine architectural,** l'étude sur la tour de A Parata a été complétée pour permettre sa réhabilitation. Des relevés architecturaux relatifs au patrimoine architectural de Mezu Mare restent à prévoir.
- **L'observatoire photographique** a été mis en place. Outil efficace il développe connaissance et mise en valeur du site.

La connaissance des publics

- **Les données de la fréquentation.** Le syndicat s'était donné comme objectif d'affiner les données de la fréquentation.

Cet objectif semble atteint à travers la pose des écompteurs et des outils de comptage mis en place. Un travail sur les modes d'accès a été réalisé. Il a permis d'œuvrer avec la ville et la Capa afin que se développent des déplacements doux.

- **La connaissance des visiteurs, de leurs attentes** reste à parfaire. Plusieurs propositions de la CSSPP avaient été formulées dans ce sens afin de mettre en place un observatoire des publics. Cette dimension reste à investir.

La mise en valeur du site

- **La revégétalisation** naturelle donne lieu à un suivi attentif et se déploie doucement, encadrée par des mises en défens.
- **La suppression de la balise aéronautique** a permis une reconquête du paysage.
- **Le patrimoine bâti** est mis en valeur à travers la réhabilitation, en cours, de la tour de A Parata.
- **Espèces invasives.** La lutte contre les espèces exotiques envahissantes et notamment les griffes de sorcières s'avère ardue. Le recensement des stations montre leur grande étendue sur le territoire. « Gagner le combat » supposera de l'inscrire dans le temps. La lutte contre la présence du rat noir est en cours.
- **Aménagement de l'entrée de site.** Un travail d'esquisses et d'études a été produit.
- **Les stationnements sauvages** dénaturent toujours le paysage d'entrée de site. La solution à l'étude (avec les services de la ville et la Capa) s'inscrit dans la politique globale de déplacement doux

à l'échelle communale: parkings de délestage le long de la D111, navettes, location de vélo... Cette politique est en cours de déploiement.

L'accueil des publics

- **L'action pédagogique.** La convention signée avec le rectorat en direction du public scolaire place le Grand Site face à une responsabilité active dans sa mission d'éducation à l'environnement.
- **L'information.** Le Grand site est handicapé par le positionnement de sa maison en amont des parkings. Néanmoins, le plan signalétique qui sera déployé à partir de fin 2023 offrira une information graduée qui vise à transmettre l'esprit des lieux. Respectueuses de la naturalité, les informations deviennent de plus en plus discrètes au fur et à mesure qu'on pénètre en nature.
- **Activités culturelles.** La maison de site accueille tout au long de l'année, divers ateliers souvent destinés au jeune public.

Les activités économiques

- **Commerces.** Deux commerces étaient implantés sur l'esplanade de la maison de site, un restaurant est présent sur l'isthme. Les "essais" pour développer d'autres activités ont échoué. Bien que ces activités soient de nature à générer des recettes pour le syndicat, ce dernier est très attentif à ce qu'elles soient en lien avec les valeurs du site.
- **Le pécaturisme** n'a pas trouvé de candidats à l'exploitation.
- **Intégration de la ferme aquacole.** Ces six années ont permis une reprise du dialogue avec les dirigeants de la ferme, mais aucune solution n'a pu émerger. Le bail de la ferme était à échéance en décembre 2022, le conseil municipal d'Ajaccio a voté son non-renouvellement.

La communication

- **Concertation.** Le syndicat a opté pour un dialogue continu avec un réseau d'acteurs très élargi. Plusieurs instances sont en place: un comité de suivi de labellisation, divers Cotech... Cette concertation consacre l'adhésion de ces acteurs aux valeurs du Site. Comme il s'y était engagé, le syndicat a renforcé ses partenariats avec le Conservatoire botanique de Corse, la Dreal, le Conservatoire du littoral, le centre permanent d'initiatives pour l'environnement, le sanctuaire Pelagos...
- **Supports.** Un travail de fond a été conduit. Une fonction de community manager fait désormais partie des compétences du syndicat. Un ouvrage a été édité.
- **Image.** La création d'un logo, la nouvelle tenue des agents améliore l'image de marque du Grand Site.

L'organisation de la gestion du site

- **La gouvernance.** Aujourd'hui partagée avec les élus du grand territoire, elle est entrée dans l'aire de la pérennité.
- **Les moyens financiers.** Inscrits aux statuts du syndicat, ils permettent d'envisager sereinement l'avenir.
- **Les ressources humaines et le management.** La gestion des RH a été restructurée pour répondre aux besoins d'une meilleure gestion et d'un accueil amélioré du public. Ces dernières années ont donné lieu à une refonte de l'organigramme, plan de formation et fiches de poste.
- **Élargissement du périmètre.** Conformément à ses engagements, le syndicat mixte a lancé une étude concernant l'élargissement de son périmètre (y intégrant la partie terrestre et maritime du site classé).

- Action en cours ou réalisée
- Action permanente
- Action en cours de réflexion
- Action abandonnée

LE POINT SUR LES ACTIONS

En demandant à obtenir le label Grand Site de France, le syndicat mixte s'était engagé à mettre en œuvre un plan d'actions se déclinant autour de six objectifs. Les pages qui suivent permettent de rendre compte de leur avancée et d'en tirer un bilan critique. Le tableau ci-dessous figurant une synthèse visuelle.

Plan d'actions 2017-2023

Objectif 1 • Poursuivre protection et restauration paysagère et écologique		Bilan
Action 1	Achever les travaux de revégétalisation des talus le long de la promenade littorale, des poches de parkings, et de la mise en défens de l'isthme	●
Action 2	Etudier les moyens de cicatrization de la piste d'accès à la balise aéronautique	●
Action 3	Repenser l'espace de l'ancien ball-trap et destruction d'un monticule de terre occultant la perspective	●
Action 4	Gérer de manière dynamique les habitats naturels et les espèces au titre de Natura 2000 et les espèces endémiques	●
Action 5	Créer un observatoire photographique afin de bénéficier d'un outil efficace de connaissance du site et de mise en valeur	●
Objectif 2 • Valoriser le patrimoine bâti		Bilan
Action 1	Mettre en valeur la tour de A Parata par aménagement d'un belvédère accessible au public et d'une mise en lumière discrète	●
Action 2	Initier une concertation avec la direction des Phares et balises sur la possibilité d'ouverture d'un point d'information, en période estivale, au rez-de-chaussée du phare des Sanguinaires	●
Action 3	Étudier un réaménagement intérieur de l'ancien sémaphore	●
Objectif 3 • Maîtriser les flux de fréquentation		Bilan
Action 1	Affiner les données de fréquentation grâce à l'installation de deux éco-compteurs aux points de passage les plus fréquentés de A Parata	●
Action 2	Poursuivre l'analyse des publics et de leurs moyens de transport jusqu'au Grand Site	●
Action 3	Orienter le visiteur sur le site selon son temps de visite	●
Action 4	Engager le réaménagement de l'entrée de site avec une aire de retournement et la suppression des stationnements sauvages	●

Plan d'actions 2017-2023

Objectif 4 • Encadrer les activités économiques et commerciales à A Parata		Bilan
Action 1	Veiller à une bonne intégration de la ferme aquacole présente sur le site	●
Action 2	Favoriser la découverte de l'archipel et la desserte de Mezu Mare	●
Action 3	Soutenir l'activité de pécaturisme déjà présente sur le Grand Site	●
Action 4	Garantir les conditions optimales de desserte du restaurant et de la boutique	●
Action 5	Conforter l'insertion environnementale des deux commerces	●
Action 6	Envisager la possibilité d'autoriser des activités commerciales non sédentarisées	●
Action 7	Assurer des retombées financières lors de manifestations ponctuelles	●
Objectif 5 • Développer l'information du public et les actions éducatives		Bilan
Action 1	Diversifier les actions éducatives par le réaménagement du point de lecture de la maison du Grand Site en salle polyvalente	●
Action 2	Publier un ouvrage sur le Grand Site	●
Action 3	Améliorer la diffusion des informations et valoriser les actions du Grand Site via un site internet plus dynamique	●
Action 4	Réaliser une signalétique discrète et homogène sur l'ensemble du Grand Site	●
Action 5	Permettre une découverte audio guidée du site en téléchargeant une application grand public	●
Action 6	Proposer une nouvelle image du Grand Site par la création d'un logo et d'un cartouche Grand Site de France	●
Action 7	Offrir un accès gratuit à internet grâce à l'installation d'une borne wifi public	●
Objectif 6 • Achever la mise en place d'une gouvernance concertée et pérenne		Bilan
Action 1	Affiner le fonctionnement et les moyens du syndicat mixte	●
Action 2	Suivre le plan du projet de territoire et mettre en place un comité de la labellisation Grand Site de France	●

ANNEXE 3 : avenant au dossier de candidature comprenant la liste et le calendrier des opérations programmées

GRAND SITE DE FRANCE
ÎLES SANGUINAIRES
POINTE PARATA

Avenant

DEMANDE POUR UN RENOUVELLEMENT DU LABEL
POUR UNE PÉRIODE DE 8 ANS 2023-2031



Tableau Caraglio



ÎLES SANGUINAIRES POINTE DE LA PARATA
GRAND SITE DE FRANCE *Arenant*
2031 2023

2 • ÎLES SANGUINAIRES POINTE DE LA PARATA



UN PLAN D' ACTIONS QUI SE DÉCLINE EN 8 ANS

À travers cet avenant, le syndicat mixte prend en compte la prolongation de la période de labellisation pour deux ans supplémentaires soit huit ans au lieu de six. Ainsi considéré, ce nouveau cycle de travail, comprenant un point d'étape à quatre ans, constitue une opportunité. Il permet notamment au syndicat mixte d'amplifier ses efforts et « d'être prêt » à l'horizon 2031, afin de demander le renouvellement du label sur un territoire élargi. • Par ailleurs, ce nouveau délai doit permettre d'avancer de manière plus certaine sur les actions programmées dont la plupart sont déjà engagées. • Le plan d'actions réactualisé est joint à ces pages.

En mai 2023, le Grand Site des Îles Sanguinaires Pointe de A Parata déposait, auprès du ministère, un dossier visant au renouvellement de son label GSF pour une période de six ans. Depuis, la durée de labellisation a été élevée à huit ans. Si cet allongement, décidé au niveau national, porte conséquence sur la durée de notre engagement eu égard au contenu pratique de certaines actions, il n'altère en rien le projet stratégique tel que présenté et décliné en six orientations.

UN CALENDRIER PLUS EN PHASE AVEC LES AMBITIONS DU SYNDICAT MIXTE POUR LE GRAND SITE

Bien au contraire, ce calendrier réajusté constitue une opportunité d'efficience. Considérant ce nouveau délai, le Grand Site pourra être en mesure de répondre à l'un de ses engagements majeurs : travailler à l'élargissement de son périmètre en lien avec les acteurs du territoire. Et, en 2031, prétendre au label, pour l'ensemble du périmètre élargi. En effet, parmi les six orientations présentées il convient de faire un focus

sur la sixième d'entre elles, formulée par ces mots : « Élargir le périmètre, le rayonnement, le champ d'action et les compétences du Grand Site. »

Il paraît manifeste que l'élargissement du périmètre actuel est devenu un enjeu majeur ; afin que le Grand Site soit, plus encore, au cœur de la dynamique fédératrice et mobilisatrice qui s'exprime au sein et au service du grand territoire. La pérennité du Grand Site – dans toute sa diversité – mais également les valeurs défendues à travers ce lieu d'exception ne sauraient s'épanouir sans enrichir son champ d'action et son rayonnement.

Or les conditions sont aujourd'hui réunies pour envisager cette extension.

Le territoire attenant au Grand site actuel s'avère être un site, emblématique et de forte notoriété. Il offre des paysages tout aussi remarquables et des points de vues saisissants. La volonté de restauration et de préservation est soutenue par un large consensus au niveau local.

Par ailleurs, et indubitablement, une unité paysagère se dégage, celle du

CANDIDATURE RENOUVELLEMENT DU LABEL AVENANT • 3

massif d'a Punta Sanguinare". Comme en allègue l'*Atlas des paysages de la Corse* élaboré par la Dreal en 2013 et dont nous avons fait écho dans les pages du dossier de candidature.

Néanmoins...

Le syndicat mixte s'est d'ores et déjà engagé sur la voie d'un élargissement du rayonnement du Grand Site. Scientifiques, associatifs, socioprofessionnels, institutionnels et décideurs politiques sont désormais mobilisés autour de cet enjeu d'avenir. Les études visant à définir un nouveau périmètre sont en phase de finalisation et le champ des actions à entreprendre (et leur budgétisation nécessaire) s'esquisse.

L'analyse du site élargi dans toutes ses composantes paysage, bâti, patrimoine naturel, relations économiques... a été ébauchée. Une étude paysagère, déclinée en schéma d'orientations paysagères, en cohérence avec le périmètre existant doit être lancée. Elle permettra de définir avec toute la rigueur nécessaire les enjeux patrimoniaux (et sociaux) assujettis à ce territoire. Il conviendra aussi de réaliser une enquête fine de fréquentation, portant sur la typologie, les comportements des visiteurs, les variations saisonnières, l'impact sur l'image et l'intégrité des lieux. Ces exigences d'études ont été largement présentées dans le dossier de demande de renouvellement du label.

Au surplus, enrichit des enseignements du passé, le syndicat mixte, sait – nous savons – l'importance d'inscrire notre démarche dans le temps, sans brûler les étapes. Il faudra affermir, à pas ancrés, le socle de la réflexion, les partenariats scellés... établir un document d'orientation puis un plan global détaillé par fiches-actions; afin d'arrêter une feuille de route, nouveau fil rouge de notre action.

Le fil rouge de l'action!
Il amplifiera la dynamique générée par

ce projet de territoire, actuellement fédérateur.

Ainsi, au-delà de l'étape de la réflexion, ces deux ans vont permettre de mettre en œuvre les travaux nécessaires pour jeter les bases d'un Grand Site élargi en cohérence avec le projet de territoire. Il en sera ainsi de l'aménagement des nouvelles portes d'entrées en lien avec la question plus globale des déplacements et transports, de la délicate question des cabanons de Cala di Reta ou encore de l'implication dans les instances du territoire.

L'organisation des ressources humaines sera repensée pour faire face à la montée en charge du travail à accomplir, eu égard à l'extension du périmètre du site, à sa notoriété et au développement de son image.

Le Grand Site usera de ce délai supplémentaire pour décliner le plan d'actions et mettre les moyens opérationnels au service de ses ambitions.

Dans une dialectique continuelle, ce nouveau calendrier doit nous autoriser, aussi, à marquer des étapes de bilan pour vérifier que nous tenons toujours le bon azimut. Sage précaution dans un contexte d'anthropocène: cet été 2023, a affiché le mois de juillet le plus chaud jamais enregistré sur Terre; ouvrant, sous-jacent à ce constat, l'éventail des problématiques écologiques jusqu'à celles, économiques, liées à l'avenir de la fréquentation touristique.

En bref

Pour le syndicat mixte ces deux années supplémentaires répondent donc, avec justesse, à un principe de réalité. L'échéancier proposé permet de mettre en œuvre la dimension opérationnelle de la sixième orientation du plan d'actions. Afin d'être prêt à l'horizon 2031 pour prétendre, "en vérité", au renouvellement du label sur un territoire élargi.

UN CALENDRIER PERMETTANT D'ASSURER LE SUIVI OU L'ENTRETIEN RELATIF AUX ACTIONS PRÉVUES

Par ailleurs, et dans le même état d'esprit, ces deux ans supplémentaires constituent une garantie de réaliser l'ensemble des actions programmées et budgétées. Et, par la suite, d'assurer leur suivi et entretien au service de la qualité paysagère, du maintien de la biodiversité, de l'accueil des publics et, plus globalement, la sauvegarde et du partage de l'esprit des lieux.

Cette dimension apparaît désormais dans le nouveau plan d'actions présenté dans les pages qui suivent: le "dur" du travail étant signalé par une couleur foncée tandis que le suivi nécessaire à sa pérennité et à la gestion du quotidien, est figuré en tramé. Ainsi en est-il (mais ce n'est qu'un exemple destiné à illustrer la pensée) de l'action 1 de l'orientation 4: "Faire de la connaissance des flux, le curseur de l'action raisonnée ". Si la nécessité d'une étude préalable s'avère indispensable (prévue lors des années 2024 et 2025), il est évident que cette

connaissance doit perdurer pendant les années qui suivent. D'une part parce qu'elle doit être de plus en plus affinée, d'autre part parce que les divers publics sont amenés à changer, au gré de la conjoncture économique, climatique, écologique et de l'accueil qui leur est réservé sur le grand territoire.

UN POINT D'ÉTAPE À QUATRE ANS: L'EXIGENCE DU REGARD CRITIQUE

Loin d'être une contrainte, le Grand Site des Îles Sanguinaires Pointe de A Parata voit comme une opportunité l'exigence, désormais imposée, de rendre compte du travail accompli à travers un point d'étape à quatre ans. D'autant que des indicateurs auront vocation à permettre un suivi continu.

En effet, les intérêts de s'astreindre à un bilan régulier ne sont plus à démontrer. Celui-ci permet de prendre le recul nécessaire, que l'action quotidienne peut avoir, quelques fois, tendance à "absorber". Par ailleurs, d'expérience, le regard critique extérieur s'avère être un authentique aiguillon, nécessaire pour nourrir la dynamique d'un projet. ■

PROPOSITION D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE TERRE ET MER

SUPERFICIE	Avant	Extension
Terrestre	72,50 ha	566 ha
Maritime	0 ha	10 753 ha

Source : Ébauche 2023 de l'étude relative à l'extension du périmètre du Grand Site de France. Alain Freydet, Anne Vourch.

	Limites actuelles du site
	Extension terrestre
	Extension en mer
	Site classé
	Site de plongée
	Navettes
	Limite Znieff 2



AVENANT • 5

Calendrier d'action

AVENANT

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Orientation 1 RÉPONDRE AUX ENJEUX PAYSAGERS DU GRAND SITE	Action 1	Déployer la mise en œuvre du Schéma d'intentions paysagères									1 560 693,60 € ATC 14% • OEC 6% • Feder 60% • Syndicat 20%
	Action 2	Modifier les orientations du projet d'aménagement paysager et routier de l'entrée du GS									Action mutualisée : Syndicat + CdC
	Action 3	Requalifier l'espace actuellement occupé par la ferme aquacole									Coût en lien avec l'action 1
	Action 4	Réaliser un rapport analytique annuel issu des données de l'observatoire photographique du paysage									10 000 € • Autofinancement
	Action 5	Mettre en place, une charte architecturale et paysagère concernant les activités économiques du site									Autofinancement
Orientation 2 POURSUIVRE LA PROTECTION ÉCOLOGIQUE DU SITE	Action 1	Poursuivre le programme d'éradication des espèces végétales exotiques envahissantes et en assurer le suivi									50 000 € • Dreal 50% - Syndicat 50%
	Action 2	Engager et suivre le programme d'éradication du rat noir sur Mezu Mare									130 000 € • Capa - Syndicat mixte
	Action 3	Poursuivre et approfondir le suivi ornithologique									Autofinancement
	Action 4	Mettre en place un observatoire botanique									Autofinancement
	Action 5	Accentuer les actions inscrites au Docob en partenariat avec la structure animatrice									Autofinancement
Orientation 3 METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI	Action 1	Finaliser la restauration de la tour de A Parata									637 356 € • Feder 60% • ATC 20% Syndicat 20% - Fondation Bem 49 000 €
	Action 2	Créer une visite virtuelle de la tour en 3D dans la maison du GS									10 000 € • Autofinancement
	Action 3	Établir un diagnostic d'U Castellucciu, sur Mezu Mare									6 000 € • Autofinancement
	Action 4	Établir un diagnostic du Lazaret visant sa protection et sa connaissance historique									20 000 € • Autofinancement
	Action 5	Accélérer la réflexion sur la destination du sémaphore et du phare dans l'optique de sa restauration future									Autofinancement et recherche de partenariat
Orientation 4 MAÎTRISER LES FLUX DE FRÉQUENTATION	Action 1	Faire de la connaissance des visiteurs et des flux, le curseur de l'action raisonnée									12 000 € • Syndicat - ATC - OEC
	Action 2	Poursuivre l'expérimentation d'une navette maritime entre A Parata et Mezu Mare									150 000 € • OEC - Syndicat
	Action 3	Mettre en place le plan signalétique afin d'améliorer les conditions d'accueil									120 000 € • Syndicat
Orientation 5 AMÉLIORER LA QUALITÉ D'ACCUEIL DES PUBLICS	Action 1	S'engager dans une démarche d'interprétation et développer des outils nécessaires pour la conduire à bien									Autofinancement
	Action 2	Poursuivre et parfaire les actions éducatives en direction du grand public et du public scolaire									Autofinancement
	Action 3	Amplifier la dynamique faisant du Grand Site un lieu fédérateur et mobilisateur au sein du grand territoire									Autofinancement
	Action 4	Promouvoir le Grand Site et partager l'esprit des lieux									Autofinancement
	Action 5	Répenser le rôle central de la maison de site dans sa structure et ses outils d'accueil									Autofinancement
Orientation 6 ÉLARGIR LE PÉRIMÈTRE, LE RAYONNEMENT, LE CHAMP D'ACTION ET DE COMPÉTENCES DU GS	Action 1	Finaliser l'étude d'opportunité d'extension du Grand Site									21 860 € • 80% Dreal - 20% Syndicat
	Action 2	Faire vivre la réflexion sur le schéma d'intentions paysagères afin de le faire évoluer à long terme									Autofinancement
	Action 3	Établir un programme d'actions pour le futur périmètre terrestre et initier ces actions									Autofinancement
	Action 4	Établir un programme d'actions pour le futur périmètre marin et initier ces actions									Autofinancement
	Action 5	Adapter les moyens humains et financiers du Grand site à son changement d'échelle									Autofinancement
	Action 6	Faire rayonner le Grand Site en développement des partenariats et échanges d'expériences									Autofinancement

ANNEXE 4 : Programme de la mission d'inspection générale



VISITE D'INSPECTION GENERALE EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE

PROGRAMME DES 17, 18 et 19 JUILLET 2023



Programme du 17 Juillet

10h40 - Arrivée Maison de site

- Accueil café, présentation du programme et des participants
- Présentation du Grand Site : protections réglementaires, chiffres clés, dates, l'esprit des lieux, bilan 2017-2023, plan d'actions 2023-2029 **en présence de M. le Président du Syndicat mixte et de M. Garnier, paysagiste.**

12h - Rencontre avec M. Folacci, gérant du restaurant *I Sanguinari*

12h30/13h00 Déjeuner au restaurant *I Sanguinari*

En présence de M. le Président du Syndicat mixte et M. Yoann Habani, directeur de cabinet à la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien

14h30 - Visite de la colline de la Parata

- La requalification paysagère et la mise en œuvre du Schéma d'intentions paysagères à court terme : création d'un belvédère, et d'un nouveau sentier ; charte signalétique (M. Garnier, paysagiste)
- Extension du périmètre terrestre et maritime (M. Muracciole, délégué de rivages au Conservatoire du littoral et Mme Castelli, chef du service valorisation et dynamique des territoires à l'Office de l'Environnement de la Corse)

16h00 Sentier de l'ancien Ball trap à la route d'accès au Sentier des Douaniers

- Focus sur l'opération d'arrachage des espèces végétales exotiques envahissantes (Yohan Petit Conservatoire botanique national de Corse / Rose-Marie Ottavy, adjointe au maire, déléguée aux affaires scolaires et au temps de l'enfant)
- Requalification et limitation de la voie d'accès au sentier des douaniers (M. Folacci, directeur général des services techniques à la Ville d'Ajaccio et M. Garnier)
- Traitement de l'entrée de site et des stationnements « sauvages » (M. Leroy, directeur adjoint des investissements routiers à la Collectivité de Corse)
- Extension du périmètre et la création d'un espace de stationnement inscrit au SIP à long terme (M. Garnier)

17h30 Retour au centre-ville

19h00 Dîner à l'hôtel-restaurant *Le Dolce Vita*, Route des Sanguinaires en présence du Président du Syndicat mixte, des élus du Comité syndical, acteurs économiques, techniciens et citoyens.

Programme du 18 Juillet

8h00 – *Rendez-vous au port Tino Rossi au bar-restaurant Le Forum*

8h15 - **Rencontre avec M. Valenti**, dirigeant du Petit train touristique

8h45 - **Rencontre avec Mme Cau**, directrice de l'Office intercommunal du tourisme du Pays ajaccien

9h15 - **Rencontres avec M. Moretti**, responsable du Pôle Ingénierie et Développement à l'Agence du tourisme de la Corse

10h00 - **Rencontre avec M. le préfet de Région**

11h15 - **Rencontre avec M. Cancellieri**, dirigeant de la compagnie maritime Nave Va

en présence de Mme Thill, inspectrice des sites DREAL

12h Déjeuner en centre-ville en présence de Mme Thill, inspectrice des sites DREAL et Christian Balzano, directeur du Grand Site

14h -16h30 Visite de l'île de Mezu Mare au départ du port Tino Rossi

- Mise en œuvre du Schéma d'intentions paysagères à court terme : poursuite de la calade en pierre sur le sentier, création d'un point d'accueil, cristallisation des ruines du lazaret
- La richesse faunistique et floristique de l'archipel
- La mise en valeur du patrimoine bâti : diagnostic, restauration
- Gestion de l'île et de sa fréquentation

(F. Garnier, paysagiste ; Mme Thill, inspectrice des sites DREAL ; M. Pinelli, directeur général adjoint à l'environnement Communauté d'agglomération du Pays ajaccien ; Mme Vescovali, directrice des milieux naturels à la Collectivité de Corse, M. Campocasso, directeur du patrimoine à la Collectivité de Corse).

17h – Retour au port Tino Rossi

19h30 - Repas avec les représentants de la DREAL de Corse et Mme l'architecte des bâtiments de France

Programme du 19 Juillet

8h30 - *Départ du centre-ville en voiture pour la Parata*

8h50 - **Accueil Café Maison de site**

9h00 - **Visite du sentier des Douaniers**

- Extension du périmètre : les problématiques des cabanons de pêcheurs et de l'entretien des sentiers (Mme Auneau, direction de l'urbanisme à la Ville d'Ajaccio)

10h30 -12h Maison de site

- Réunion de conclusion

12h - Départ du Grand Site vers l'aéroport en passant par la route de St Antoine

Le Grand Site des Iles Sanguinaires et de la pointe de la Parata a obtenu en Mars 2017 le label « Grand Site de France », pour la mise en œuvre de son projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site. Après cette première période de 6 années, un bilan positif a été dressé avec l'initiation par le Syndicat mixte de la majorité des actions du projet de territoire 2017-2023. Le Syndicat mixte présente cette année sa demande de renouvellement de label et accueille pour l'occasion l'Inspection Générale de l'Environnement. Ces trois jours de terrain permettront d'échanger avec tous les acteurs engagés auprès du Grand Site : élus, acteurs économiques, techniciens et citoyens. Cette visite mettra en lumière la gestion durable et de qualité du site, dont l'enjeu de préservation et de mise en valeur paysagère et patrimoniale est le fondement des réflexions, dans l'esprit des lieux et du site classé. Sans oublier d'évoquer les difficultés qui persistent et les orientations à plus long terme.

INFORMATIONS PRATIQUES

Maison de site :

*La Parata-
Route des Sanguinaires 20 000 AJACCIO*

Restaurant *I Sanguinari* :

Presqu'île de La Parata

Restaurant *Dolce vita*

51 Route des Sanguinaires

Prévoir une tenue adaptée au terrain.

CONTACT : CHRISTIAN BALZANO

DIRECTEUR DU SYNDICAT MIXTE

06.10.81.03.80

ANNEXE 5 : Participants à la mission d'inspection générale

LUNDI matin: Maison de site
Stéphane Sbraggia, Maire d'Ajaccio et Président du Syndicat mixte
François Garnier, paysagiste, Agence Erba Barona (maître d'œuvre)
LUNDI midi : Restaurant I Sanguinari
Barthélemy Folacci, gérant du restaurant I Sanguinari
LUNDI Après-midi : Colline de la Parata
Marie-Luce Castelli, chef du service valorisation et dynamique des territoires, Office de l'Environnement de la Corse
Michel Muracciole, Délégué de rivages Corse, Conservatoire du littoral
LUNDI Après-midi : ancien ball-trap
Yohan Petit, référent espèces exotiques envahissante, Conservatoire botanique national de Corse
Rose-Marie Ottavy, élue à la Ville d'Ajaccio, déléguée aux affaires scolaires
LUNDI Après-midi : entrée de site
Gregory Leroy, directeur adjoint des investissements routiers, Collectivité de Corse
MARDI Matin : centre ville
M. Valenti, gérant du Petit train touristique
Mme Cau, directrice de l'Office intercommunal de tourisme du Pays ajaccien
Jean-Louis Moretti, responsable du pôle ingénierie et développement à l'Agence du tourisme de la Corse
MARDI Après-midi : Visite de l'île de Mezu Mare
François Garnier, paysagiste, Agence Erba Barona (maître d'œuvre)
Jean-Marc Pinelli, directeur général adjoint à l'environnement, Communauté de commune du Pays ajaccien
Véronique Touquet, chef de service protection et valorisation du cadre de vie, CAPA
Jean-François Santelli, agent de la protection et valorisation du cadre de vie/Natura 2000, CAPA
Isabelle Vescovali, directrice des milieux naturels à la Collectivité de Corse
Alexia Serafini, architecte à la Collectivité de Corse
Caroline Thill, inspectrice des sites, DREAL
MERCREDI Matin : Visite du sentier des Douaniers
Caroline Thill, Christian Balzano, Guillaume Soler, Marie Pietri

Diner du 17 juillet		
BRUCHET Patricia	Directrice régionale par interim	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Corse
Blondelot Alizée	Cheffe de service de l'UDAP 2A	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corse du Sud
DJAFFAR Riyad	Directeur	Direction de la mer et du littoral de Corse
CDC		
Ghislain Gomart	DGS	Collectivité de Corse
Ville- CAPA et autres structures		
MORVAN Loïc	DGA Mobilité	Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien
Philippe PERFETTINI	Animateur du patrimoine	Musée fesch
MURACCIOLE Michel	Délégué de rivages Corse	Conservatoire du littoral
Elus du Syndicat mixte + Ville d'Ajaccio		
SBRAGGIA Stéphane	Président du Syndicat mixte	Ville d'Ajaccio
Nicole OTTAVY	Membre suppléant élu Syndicat mixte	CAPA
Christophe MONDOLONI	Membre suppléant élu Syndicat mixte	Ville d'Ajaccio
Romain COLONNA	Membre élu Syndicat mixte	CDC
Danielle ANTONINI	Membre élu Syndicat mixte	CDC
Muriel FAGNI	Membre suppléant élu Syndicat mixte	CDC
Julia TIBERI	Membre élu Syndicat mixte	CDC
Christelle COMBETTE	Membre élu Syndicat mixte	CDC
Simone GUERRINI	Elu en charge de la culture	Ville d'Ajaccio
Rose Marie OTTAVY	Elu en charge de l'enfance	Ville d'Ajaccio
Financeurs et partenaires		
Jacques COSTA	Président	PNRC
LHOUMEAU Fabrice	Directeur	Union nationale des sports scolaires
Dominique POGGIOLI	Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale)	Inspection d'académie de Corse du Sud
Antoine-Jean FOLACCI	Président	Lions club doyen Parata
Jonathan Curti	Président	Association Recycla/corse
François Garnier	paysagiste	erba barona
Personnel Syndicat mixte		
Guillaume SOLER	Agent	Syndicat mixte
Lisbeth BOZZI	Agent	Syndicat mixte
Mélissa DIXON	Agent	Syndicat mixte
Stéphane VERDU	Agent	Syndicat mixte
Françoise LENZINI	Agent	Syndicat mixte
Jezabel SUSINI	Agent	Syndicat mixte
Marie Pietri	agent	Syndicat mixte
Eric MIGHELI	agent	Syndicat mixte
Christian Balzano	Directeur	Syndicat mixte